



Appel à Projets Insertion Emploi 2022-2024

GUIDE DU PORTEUR DE PROJET



Préambule

Le Département de l'Aisne affirme sa volonté pour l'emploi des allocataires du RSA. Il priorise les actions d'insertion ayant pour objectifs l'accès et le retour à l'emploi. Depuis 2019, dans le cadre du Plan Aisne Actifs et de son engagement auprès de l'Etat au titre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, le Département a mis en œuvre un ensemble d'actions visant à accélérer le retour à l'emploi des allocataires du RSA :

- une orientation des allocataires du RSA plus rapide (sous 1 mois maximum)
- un accompagnement renforcé et diversifié avec le déploiement de la garantie d'activité départementale (référents de parcours professionnel, coaches emploi, chargés de parcours emploi, accompagnement global)
- une mobilisation d'offres d'emploi via la plateforme numérique aisne-actifs.com mettant en relation employeurs et allocataires du RSA
- un financement de contrats aidés en faveur des allocataires du RSA.

Le Département de l'Aisne a été, par ailleurs, retenu pour mettre en œuvre le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE). Dans ce cadre, il s'engage, avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs, à proposer des parcours sans rupture aux personnes les plus éloignées de l'emploi, dont les allocataires du RSA.

L'ensemble des actions mises en place depuis ces trois dernières années a contribué à la baisse significative du nombre de foyers allocataires du RSA payés qui est passé de 18 137 en décembre 2020 à 16 666 en décembre 2021.

L'accompagnement et l'offre d'insertion ainsi que leurs modalités de financement évoluent grâce à ce travail. L'appel à projets insertion emploi 2022-2024 a pour objectif de poursuivre et d'amplifier cette évolution.

Le financement des actions d'insertion ayant pour objectif l'accès et le retour à l'emploi est, ainsi, priorisé. Chaque action doit contribuer à l'insertion des allocataires du RSA relevant des droits et devoirs dans la perspective de leur sortie du dispositif.

Afin de rendre plus lisible l'offre d'insertion et de permettre aux différents porteurs de soumettre des actions innovantes et au plus proche des territoires, l'appel à projets fera l'objet d'une communication large.



Enjeux

L'appel à projets 2022-2024 répond aux enjeux suivants :

- ✓ Un appel à projets tourné vers les nouveaux entrants, les allocataires de longue durée, les allocataires du RSA âgés de moins de 30 ans et les jeunes sortants sans solution de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). 75% des allocataires ont une antériorité dans le dispositif depuis plus de 2 ans, par ailleurs 53% des allocataires ont moins de 40 ans.
- ✓ Un appel à projets plus dynamique, visant à rendre plus lisible l'offre d'insertion et le parcours de l'allocataire.
- ✓ Un appel à projets impliquant davantage le porteur de projet en lui donnant la possibilité d'être référent de l'allocataire tout au long de l'action d'insertion, via la contractualisation se traduisant par la signature d'un Contrat d'Engagements Réciproques (CER).
- ✓ Un appel à projets mieux articulé avec son environnement et les interventions des partenaires : les actions de l'appel à projets seront complémentaires avec les actions de Pôle emploi (accompagnement global et accompagnement renforcé), de la Région au travers du Programme Régional de Formation (PRF), avec les axes de la Stratégie de Lutte et de Prévention contre la Pauvreté (garantie d'activité départementale) et le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).
- ✓ de manière transversale, l'appel à projets contribue aux engagements du Plan Aisne Actifs Plus.

Contenu

L'appel à projets s'articule autour de 4 axes :

- **Axe 1 : Se mobiliser vers l'emploi**
 - 1-1 Accompagnement des salariés en CDDI sur les Ateliers Chantiers d'insertion
- **Axe 2 : Elaborer et concrétiser son projet professionnel**
 - 2-1 Préparation et mise en situation d'emploi
 - 2-2 Accompagnement des Entrepreneurs et Travailleurs Indépendants (ETI) ou de projets de création d'entreprise



➤ **Axe 3 : Lever les freins à l'emploi**

3-1 Mobilité

3-2 Santé

3-3 Accompagnement des parents vers l'emploi ou la formation

➤ **Axe 4 : Dynamiser son insertion sociale**

4-1 Accompagnement collectif pour l'inclusion sociale

4-2 Accompagnement individuel du public en orientation sociale vers une plus grande autonomie dans une perspective d'accès ou de retour à l'emploi

Public visé

Les actions proposées visent les allocataires du RSA soumis à droits et devoirs.

Pour certaines, elles sont également ouvertes aux publics jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Pour ces derniers, sont concernées les sorties sèches de l'ASE identifiées par les services du Département, comme public prioritaire. Ce public doit être orienté par les Référents de Parcours Jeunes (RPJ) du Département.

Eligibilité des porteurs

Les actions doivent être portées par des Associations Loi 1901, des Fondations, des acteurs publics ou parapublics, ou des structures de l'économie sociale et solidaire.

Contractualisation

Les allocataires du RSA accompagnés dans le cadre de l'Appel à Projets Insertion Emploi sont soumis à droits et devoirs. Ils doivent élaborer ou renouveler leur Contrat d'Engagements Réciproques (CER).

Le porteur de projets peut être référent RSA de l'allocataire le temps de l'action.

Une durée maximale de CER est indiquée dans le présent guide. A l'issue du CER, un bilan devra être formalisé avec l'allocataire du RSA. Ce temps d'échange permettra d'évaluer sa progression et de le faire évoluer dans son parcours d'insertion. La pertinence de poursuivre l'accompagnement ou de réorienter l'allocataire vers



l'accompagnement le plus adapté à l'évolution de sa situation sera évaluée par le Département.

Modalités de financement et de conventionnement

Les modalités de financement ainsi que les objectifs attendus sont définies pour chaque axe dans les fiches descriptives des actions ci-après.

Les conventions sont établies de manière pluriannuelle du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2024, sauf pour les actions de l'axe 4-2 pour lesquels le conventionnement prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Pilotage et évaluation

Le pilotage et l'évaluation des actions sont au cœur de la politique départementale afin de mieux accompagner les structures financées dans la réussite de leurs projets. Des indicateurs d'activités et de résultats sont définis pour l'ensemble des actions afin d'encourager aussi bien les sorties en emploi ou en formation que le développement des étapes de parcours proposées aux allocataires.

Un bilan annuel de l'action est effectué pour chaque année civile afin de valoriser :

- La qualité de l'accompagnement effectués (moyens humains mobilisés, qualification des professionnels, modalités d'accompagnement, stratégies de communication, partenariats mis en place)
- L'atteinte des résultats attendus par le Département.
- L'atteinte des résultats qualitatifs et quantitatifs proposés par le porteur de l'action.
- Les suites de parcours préconisées.

Ce bilan est utilisé comme référence pour procéder à la modulation du solde de la subvention annuelle, sur la base de l'ensemble des résultats qualitatifs et quantitatifs atteints sur l'action.

Un rapport financier est également fourni chaque année. Il comporte des documents comptables établis, si l'organisme y est soumis.

L'ensemble des données utilisées pour l'évaluation est déclaratif. Cependant, **le Département se réserve le droit d'effectuer les contrôles nécessaires** concernant la réalisation des objectifs et les moyens mobilisés, notamment toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.



Dépôt du dossier

Les projets afférents à cet appel à projets sont à déposer :

- pour le 29 avril au plus tard
- pour le 30 septembre 2022 pour les actions de l'axe 4-2

EN 2 EXEMPLAIRES

à l'adresse postale :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction du Développement Social, du Logement et de de l'Insertion

Service Insertion – rue Paul Doumer – 02013 LAON cedex

ou dépôt du dossier à :

Direction Générale des Affaires Sociales

DDSLI – Service Insertion

28 rue Fernand Christ à LAON

Une transmission par voie électronique est, par ailleurs obligatoire, en format ZIP et à l'adresse suivante : appelprojets.insertion@aisne.fr

Après avoir pris connaissance des fiches descriptives du présent guide **vous pouvez télécharger le dossier type sur :**

<https://www.aisne.com/a-votre-service/insertion-rsa/actions-dinsertion-appel-a-projets>

A noter, pour les actions susceptibles d'être mises en œuvre sur plusieurs territoires, il conviendra de faire un dossier et un budget par territoire.

Elaboration du dossier

Chaque projet doit respecter une démarche rigoureuse selon les étapes déclinées comme suit :

- 1) Réaliser **un état des lieux étayé et partagé** : l'action doit correspondre à un besoin identifié. Tout projet doit reposer sur un diagnostic préalable recensant les acteurs et les actions existants relatifs au public visé et à la problématique ciblée. Le projet doit s'appuyer sur les dynamiques déjà mises en place.



Dans le respect des prérogatives et des modes de fonctionnement de chacun, les acteurs veillent à définir le cadre de leurs interventions en lien avec les partenaires, à travailler en synergie avec les autres intervenants et à participer à la capitalisation des savoir-faire.

- 2) Veiller à la **cohérence du projet** ce qui nécessite :
 - ✓ Des objectifs bien définis en lien avec la problématique repérée et adaptés au public
 - ✓ Une identification du public ciblé
 - ✓ Un plan d'actions décrivant les modalités et les ressources.
- 3) Veiller à la **cohérence des objectifs de l'action** avec les orientations du Département relatives à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA.
- 4) Choisir un lieu d'action dont le **périmètre soit le plus adapté** à sa réalisation et aux besoins du territoire.
- 5) Réaliser un **budget prévisionnel équilibré et réaliste**, comprenant un ou plusieurs cofinancements (notamment de fonds européens) ou une participation financière du porteur de projet. Le budget prévisionnel doit refléter fidèlement l'analyse des besoins et des ressources nécessaires à la réalisation de l'action.
- 6) Constituer un **comité de pilotage** avec des professionnels de la structure porteuse, des professionnels de proximité, des acteurs institutionnels, des allocataires, du représentant du Département du territoire, du partenaire et du ou des financeurs. Sa mission est l'aide à la décision et à l'évaluation.
- 7) Veiller à la **communication auprès des allocataires du RSA et des partenaires**, ce qui constitue un facteur essentiel pour la réussite du projet. La communication doit être présente tout au long de l'action.

Pour chaque projet financé, le porteur a l'obligation de faire connaître le soutien du Département et d'apposer son logo sur tout support. Le logo du Département de l'Aisne peut être téléchargé sur le site www.aisne.com dans la rubrique « le Conseil départemental – logo et charte graphique ».



Instruction du projet

Seuls les dossiers ayant respecté les dates de dépôt seront étudiés selon les critères décrits ci-dessous :

Etude de la recevabilité de la demande

- Conformité du statut juridique de la structure
- Conformité du public visé
- Conformité aux objectifs de l'appels à projets

Etude de la cohérence du projet

- Objet et fonctionnement de la structure
- Adéquation entre l'état des lieux effectué et le diagnostic des services départementaux
- Méthodologie et description des étapes de parcours de l'allocataire
- Organisation de séances collectives et individuelles
- Partenariat et articulation avec d'autres dispositifs
- Moyens matériels et pédagogiques (outils, supports d'animation, locaux)
- Calendrier opérationnel de l'action
- Moyens humains dédiés à l'action (nombre de personnes, ETP, qualification)
- Indicateurs d'évaluation proposés
- Modalités de pilotage de l'action (fréquence des comités de suivi et de pilotage)
- Stratégie de communication auprès des participants et des partenaires

Etude des éléments financiers

- Part du financement départemental et des cofinancements mobilisés
- Coût de la mesure par allocataire



Interlocuteurs « Insertion » du Département de l'Aisne

SERVICE INSERTION

Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion (DDSLI)
Diffusion et réception appel à projets, conventionnement, paiement

Arnaud BURGAUD , Chef du service insertion	aburgaud@aisne.fr ☎ 03.23.24.63.10
Marie-Lise RENARD , Adjointe au chef de service	mlrenard@aisne.fr ☎ 03.23.24.63.23
Valérie MONCHY , Suivi administratif et financier	vmonchy@aisne.fr ☎ 03.23.24.63.49
Marie-Claire BARBIER , Secrétariat Actions d'insertion	mcbarbier@aisne.fr ☎ 03.23.24.88.77

EQUIPES LOCALES INSERTION

*Appui au montage du projet, identification des besoins
et mise en œuvre opérationnelle*

Unité Territoriale d'Action Sociale de Saint-Quentin
32 Bd Camille Guérin - 02100 Saint-Quentin

Responsable Equipe Insertion : Sophie DELMERT sdelmert@aisne.fr
☎ 03.23.23.50.37.41

Unité Territoriale d'Action Sociale de Thiérache
15 Rue de Guise - 02500 Hirson

Responsable Equipe Insertion : Gaëlle MORGNY gmorgny@aisne.fr
☎ 03.23.99.30.23

Unité Territoriale d'Action Sociale de La Fère
Place de l'Europe - 02800 La Fère

Responsable Equipe Insertion : Jérôme BIDARD jbidard@aisne.fr
☎ 03.23.56.65.24



Unité Territoriale d'Action Sociale de Laon

Forum des 3 gares – BP7 – Bd de Lyon - 02000 Laon

Responsable Equipe Insertion : Anne-Flore HANSEN

afhansen@aisne.fr

☎ 03.23.24.88.46

Unité Territoriale d'Action Sociale de Soissons

7 Rue des Francs Boisiers - BP60036 - 02200 Soissons

Responsable Equipe Insertion : Marie-Hélène BEAUMONT

mhbeaumont@aisne.fr

☎ 03.23.59.94.64

Unité Territoriale d'Action Sociale de Château-Thierry

1 Rue Robert Lecart - BP 20 – 02400 Château-Thierry

Responsable Equipe Insertion : Justine BARD

jbard@aisne.fr

☎ 03.23.83.92.06



Axe 1 : Se mobiliser vers l'emploi

2-1 Accompagner les salariés en CDDI sur les Ateliers Chantiers d'Insertion

Les Ateliers Chantiers d'Insertion sont inclus dans l'offre d'insertion mobilisable par le référents RSA mais ne relèvent pas des modalités financières de cet appel à projets ayant répondu à un appel à projets dédié en 2022.

Public cible

- Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs
- Jeunes sortants de l'ASE souhaitant accéder à l'emploi durable rapidement, ayant ou non un projet professionnel et/ou de formation

Objectifs

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle d'un public éloigné de l'emploi par la mise en place d'un accompagnement adapté privilégiant la formation, les immersions en entreprise, la levée des freins à l'emploi liés à la mobilité, la garde d'enfants et proposant une sortie directe vers l'emploi ou la formation qualifiante ou une suite de parcours cohérente.

Type d'actions attendues

L'accompagnement vers l'emploi, doit être réalisé, en individuel et en collectif, par des professionnels qualifiés au sein de la structure en vue de

- Réaliser un premier diagnostic de la situation professionnelle
- Elaborer un plan d'actions adapté aux besoins et capacités de l'allocataire
- Mettre en place des actions pendant et à l'issue du parcours pour faciliter la sortie vers un emploi (outils de technique de recherche d'emploi...) ou une formation adaptée au projet professionnel de l'allocataire
- Réaliser des entretiens individuels réguliers
- Mettre le salarié en insertion en relation avec les partenaires, les dispositifs, les structures susceptibles de concourir à la progression de son parcours
- Formaliser les acquis du participant (évaluation des compétences professionnelles acquise tout au long du CDDI, attestations de compétences, formations...)



L'accompagnement doit s'inscrire notamment selon les volets suivants :

Recherche d'emploi :

- Elaboration du projet professionnel,
- Technique de recherche d'emploi,
- Découverte et connaissance du bassin d'emploi (visites d'entreprises, découvertes des métiers en tension ...)
- Propositions d'offres d'emplois notamment par la plateforme Aisne actifs.com ou le service public de l'emploi
- Participation aux évènements « emploi » : forums, job dating, Journées Aisne Actif Plus.

Immersion professionnelle en entreprise :

- Mise en situation professionnelle dans le cadre de l'action,
- Réalisation de périodes de stages en entreprises et/ou d'immersion en entreprise (PMSMP)

Maîtrise des savoir être et des savoir-faire :

- Présentation et communication : prendre la parole en public, posture en milieu professionnel, image de soi, équilibre de vie
- Mise en place d'actions facilitant la conduite du projet du participant (santé-hygiène, prévention, aide à la mobilité, gestion budgétaire...)
- Sensibilisation et information sur la citoyenneté, les instances paritaires dans l'entreprise, l'environnement culturel et économique

Développement des compétences numériques :

- Accompagnement aux usages numériques pour permettre aux participants de disposer des ressources pour devenir acteurs et responsables dans leur pratique numérique et dans le cadre de leur parcours d'insertion



Axe 2 : Elaborer et concrétiser son projet professionnel

2-1 Préparation et mise en situation d'emploi

Public cible

- Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs
- Jeunes sortants de l'ASE souhaitant accéder à l'emploi durable rapidement, ayant ou non un projet professionnel et/ou de formation

Objectifs

Accompagner vers l'emploi par la valorisation des compétences et des acquis, la construction d'un projet professionnel ou de formation cohérent dans les métiers porteurs.

Type d'actions attendues

Des propositions et des méthodes d'accompagnement particulières vers l'emploi / formation sont souhaitées, en vue de :

- mieux connaître l'entreprise et faire émerger des choix professionnels réalistes,
- préparer à la reprise d'activité en milieu ordinaire de travail ou à l'accès à une qualification professionnelle,
- développer et valoriser les compétences nécessaires à l'accès à l'emploi

L'action devra notamment s'appuyer sur :

*Une découverte vers les métiers porteurs d'emploi, en levant les représentations inexactes concernant les métiers et l'entreprise, et permettre une meilleure connaissance de l'environnement socio-économique local

*Des immersions en entreprises pour consolider le projet professionnel

*Des ateliers collectifs et rencontres individuelles

*Des visites de plateaux techniques de formation, d'entreprises

*Une information et mobilisation de l'offre de formation de droit commun et notamment le Programme Régional de Formation (PRF) (si besoin de qualification)

*Une création ou consolidation des outils de la recherche d'emploi (rédaction du CV par compétences sur Aisne actifs.com, la lettre de motivation, la préparation à l'entretien d'embauche et aux tests de recrutement)

*Une préparation à l'intégration dans l'Entreprise par un travail sur le « savoir-être » dans l'entreprise



- *Une sécurisation des passerelles vers la formation et l'entreprise pour éviter les ruptures de parcours
- *Un travail sur la valorisation des connaissances, compétences et des acquis de l'expérience des bénéficiaires (VAE)
- *Une participation aux évènementiels « emploi » : forums, job dating, Journées Aisne Actif Plus.
- *des propositions d'offres d'emplois notamment par la plateforme Aisne actifs.com ou le service public de l'emploi

Contractualisation

La contractualisation via un Contrat d'Engagements Réciproques est possible dans le cadre de cette action.

Modalités d'accompagnement

Durée du parcours : 6 mois maximum.

Fréquence de l'accompagnement : Les rendez-vous individuels doivent s'effectuer au moins 2 fois par mois

Suivi en sortie d'action : Les allocataires devront être suivis 3 mois dans l'emploi, après le démarrage d'un contrat de travail.

Mode de fonctionnement

L'action fonctionne avec un objectif mensuel en « file active » : le nombre de places d'accompagnement prévu doit être atteint chaque mois, en veillant à ce que chaque place laissée libre par un allocataire sorti soit occupée par un nouvel allocataire entré.

Modalités de financement

- 1 300 € maximum par place de file active
- Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active
- Versement d'une avance de 80 % à la signature de la convention
- Paiement du solde de 20 % au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats



Résultats attendus

La qualité de l'accompagnement sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Moyens humains mobilisés
- Modalités d'accompagnement des allocataires
- Stratégie de communication mis en place
- Partenariats développés

Les résultats quantitatifs attendus sont les suivants :

- 100% d'occupation des places financées
- 60% de sorties dynamiques, dont au minimum 25% en emploi durable

En complément, le porteur a la possibilité de proposer ses propres résultats d'évaluation via des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs spécifiques qu'il doit préciser.



2-2 Accompagnement des Entrepreneurs et Travailleurs Indépendants ou de projets de création d'entreprise

Public cible

- Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs

Objectifs

Proposer un accompagnement aux allocataires du RSA ayant le statut d'Entrepreneur et Travailleur Indépendant (ETI) et aux porteurs de projets afin de les soutenir soit dans le développement de leur entreprise, soit dans leur projet de création.

Type d'actions attendues

L'allocataire doit être acteur de son parcours et déterminera en collaboration avec son conseiller son plan d'actions et ses objectifs.

Pour l'accompagnement spécifique des Entrepreneurs Travailleurs Indépendants :

- Réalisation d'un diagnostic permettant de dresser un état des lieux de l'activité professionnelle, des difficultés rencontrées, des compétences
- Définition d'un plan d'actions si l'analyse offre des perspectives favorables au développement de l'activité
- Préconisation d'une autre orientation si aucun plan d'actions n'est envisageable (réorientation vers un emploi salarié ou une formation qualifiante)

Pour l'accompagnement spécifique des porteurs de projets

- Vérification de la cohérence du projet professionnel de l'allocataire
- Réalisation d'un diagnostic sur les forces et faiblesses du projet
- Mise en place d'un accompagnement renforcé : Formations, faisabilité du projet (financière, réglementaire, technique et commercial).

Contractualisation

La contractualisation via un Contrat d'Engagements Réciproques est souhaitée dans le cadre de cette action.



Modalités d'accompagnement

Durée du parcours : 12 mois maximum

Fréquence de l'accompagnement : Les rendez-vous individuels doivent s'effectuer au moins 2 fois par mois

Suivi en sortie d'action : Les allocataires devront être suivis 3 mois dans l'emploi, après le démarrage d'un contrat de travail de droit commun.

Mode de fonctionnement

L'action fonctionne avec un objectif mensuel en « file active » : le nombre de places d'accompagnement prévu doit être atteint chaque mois, en veillant à ce que chaque place laissée libre par un allocataire sorti soit occupée par un nouvel allocataire entré.

Modalités de financement

- Financement déterminé en fonction de la pertinence du projet, des objectifs et des co-financements mobilisés
- Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active
- Versement d'une avance de 80 % à la signature de la convention
- Paiement du solde de 20 % au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Résultats attendus

La qualité de l'accompagnement sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Moyens humains mobilisés
- Modalités d'accompagnement des allocataires
- Stratégie de communication mis en place
- Partenariats développés

Les résultats quantitatifs attendus sont les suivants :

- 100% d'occupation des places financées
- Minimum 25% de projets de développement élaborés
- Minimum 35% de création d'entreprises

En complément, le porteur a la possibilité de proposer ses propres résultats d'évaluation via des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs spécifiques qu'il doit préciser



Axe 3 : Lever les freins à l'emploi

3-1 Accompagnement à la mobilité

Public cible

- Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs souhaitant accéder à l'emploi durable, avec un projet professionnel validé dans les métiers porteurs ou nécessitant le permis B
- Jeunes sortants de l'ASE souhaitant accéder à l'emploi durable rapidement, ayant ou non un projet professionnel et/ou de formation

Objectifs

Agir sur la problématique mobilité en facilitant l'accès au permis B par le biais d'une auto-école sociale, la mise en place d'ateliers collectifs d'aide au code la route.

Type d'actions attendues

- Préparation au projet de permis B par le biais d'une auto-école sociale (Préparation au code de la route et conduite jusqu'à l'examen final)
- Ateliers collectifs d'aide au code de la route en amont de l'inscription en auto-école classique

Modalités d'accompagnement

Les modalités d'accompagnement doivent être explicitées et adaptées à l'objectif demandé.

Mode de fonctionnement

L'action fonctionne avec un objectif mensuel en « file active » : le nombre de places d'accompagnement prévu doit être atteint chaque mois, en veillant à ce que chaque place laissée libre par un allocataire sorti soit occupée par un nouvel allocataire entré.

Il est possible pour cette thématique de fonctionner sous forme de sessions.



Modalités de financement

- Financement déterminé en fonction de la pertinence du projet, des objectifs et des co-financements mobilisés
- Versement d'une avance de 80 % à la signature de la convention
- Paiement du solde de 20 % au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Résultats attendus

La qualité de l'accompagnement sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Moyens humains mobilisés
- Modalités d'accompagnement des allocataires
- Stratégie de communication mis en place
- Partenariats développés

Les résultats quantitatifs attendus sont les suivants :

- 100% d'occupation des places financées
- 80% d'obtention de code de la route
- 75% d'obtention du permis B

En complément, le porteur a la possibilité de proposer ses propres résultats d'évaluation via des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs spécifiques qu'il doit préciser.



3-2 Santé

Public cible

- Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs

Objectifs

Proposer un accompagnement personnalisé en matière de santé physique, psychologique et d'addictions permettant à l'allocataire du RSA de se repositionner dans son parcours socio-professionnel.

Type d'actions attendues

- Sensibilisation :

- ✓ Informer sur la prévention santé (notamment des conduites addictives : tabac, alcool, drogue, etc...) et les dispositifs de droit commun (PMI, séances de vaccination ...)
- ✓ Améliorer sa qualité de vie (nutrition, ...)

- Accès aux droits :

- ✓ Sensibiliser sur l'accès aux droits spécifiques pour les A.R.S.A. (C.M.U.C., M.D.P.H., C.R.A.M., Mutuelle, Retraite...) et leur évolution en cas de reprise d'activité.

- Accompagnement individuel :

- ✓ Accompagner l'allocataire du RSA dans une démarche spécifique de soins (suite au bilan de santé par exemple) qu'elle soit d'ordre purement médicale, de type addiction ou psychique. Réduire les conséquences du mal être et améliorer la prévention et le dépistage des maladies mentales.
- ✓ Engager une démarche de soin qui a vocation à se poursuivre par la suite au-delà de l'action au titre du droit commun.

Contractualisation

La contractualisation via un Contrat d'Engagements Réciproques est souhaitée dans le cadre de cette action.



Modalités d'accompagnement

Durée du parcours : 12 mois maximum

Fréquence de l'accompagnement : Les rendez-vous individuels doivent s'effectuer au moins 2 fois par mois

Si suivi individuel, souhait d'une action se rendant au domicile de l'allocataire

Suivi en sortie d'action : Les allocataires devront être suivis 3 mois après leur sortie de l'action en fonction des suites de parcours préconisés

Mode de fonctionnement

L'action fonctionne avec un objectif mensuel en « file active » : le nombre de places d'accompagnement prévu doit être atteint chaque mois, en veillant à ce que chaque place laissée libre par un allocataire sorti soit occupée par un nouvel allocataire entré.

Modalités de financement

- Financement déterminé en fonction de la pertinence du projet, des objectifs et des co-financements mobilisés
- Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active
- Versement d'une avance de 80 % à la signature de la convention
- Paiement du solde de 20 % au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Résultats attendus

La qualité de l'accompagnement sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Moyens humains mobilisés
- Modalités d'accompagnement des allocataires
- Stratégie de communication mis en place
- Partenariats développés

Les résultats quantitatifs attendus sont les suivants :

- 100% d'occupation des places financées
- 80% du frein santé traité
- Mettre en place une évaluation systématique de l'action par les allocataires

En complément, le porteur a la possibilité de proposer ses propres résultats d'évaluation via des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs spécifiques qu'il doit préciser.



3-3 Accompagnement les parents de jeunes enfants vers l'emploi ou la formation (accompagnements au mode de garde)

Public cible

Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs, parent d'au moins un enfant de moins de 6 ans.

Objectifs

Mobiliser et accompagner les parents de jeunes enfants en vue de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel en lien avec leur vie familiale.

Type d'actions attendues

- Agir sur les freins psychologiques liés à l'acceptation de la garde de ses enfants par autrui
- Sensibiliser sur les relais locaux pouvant être mobilisés dans la gestion du temps (faciliter l'accès à l'offre de service « modes de garde des enfants » adapté aux besoins des bénéficiaires) visites et découvertes des lieux de garde, interventions...
- Favoriser l'accès à une activité professionnelle ou à une action de formation pré qualifiante ou qualifiante par des techniques d'organisation, de gestion du temps et une redéfinition des priorités.
- Découverte de l'environnement professionnel (visites d'entreprise, agences locales Pôle Emploi, plateaux techniques de formation.)

Contractualisation

La contractualisation via un Contrat d'Engagements Réciproques est souhaitée dans le cadre de cette action.

Modalités d'accompagnement

Durée du parcours : 6 mois maximum

Fréquence de l'accompagnement : Les rendez-vous individuels doivent s'effectuer au moins 2 à 3 fois par mois



Suivi en sortie d'action : Les allocataires devront être suivis 3 mois dans l'emploi, après le démarrage d'un contrat de travail ou d'une formation ou après leur sortie de l'action en fonction des suites de parcours préconisés

Mode de fonctionnement

L'action fonctionne avec un objectif mensuel en « file active » : le nombre de places d'accompagnement prévu doit être atteint chaque mois, en veillant à ce que chaque place laissée libre par un allocataire sorti soit occupée par un nouvel allocataire entré.

Modalités de financement

- Financement déterminé en fonction de la pertinence du projet, des objectifs et des co-financements mobilisés
- Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active
- Versement d'une avance de 80 % à la signature de la convention
- Paiement du solde de 20 % au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Résultats attendus

La qualité de l'accompagnement sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Moyens humains mobilisés
- Modalités d'accompagnement des allocataires
- Stratégie de communication mis en place
- Partenariats développés

Les résultats quantitatifs attendus sont les suivants :

- 100% d'occupation des places financées
- 80% des allocataires ayant accédé à un mode de garde
- Mettre en place une évaluation systématique de l'action par les allocataires

En complément, le porteur a la possibilité de proposer ses propres résultats d'évaluation via des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs spécifiques qu'il doit préciser.



Axe 4 : Dynamiser son insertion sociale

4-1 Accompagnement collectif pour l'inclusion sociale

Public cible

- Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs en orientation sociale

Objectifs

Identifier et valoriser les potentialités d'insertion professionnelle au travers de la solidarité bénévole. Renforcer, acquérir des compétences, faire évoluer les ressources professionnelles et relationnelles de l'allocataire.

Type d'actions attendues

- Acquisition une autonomie durable dans la réalisation de ses démarches d'insertion
- Mobilisation de ses ressources personnelles
- Renforcement de ses savoirs de base
- Acquisition ou amélioration de ses compétences numériques pour faciliter ses démarches d'insertion
- Développement des liens sociaux par la dynamique d'échanges entre participants
- Accompagnement vers la solidarité bénévole par le biais d'une convention d'accueil et d'accompagnement "bénévolat" tripartite (Public / Association / Porteur de projet).
- Identification, prise de conscience et développement des potentiels et aptitudes
- Projection vers l'emploi

Contractualisation

La contractualisation via un Contrat d'Engagements Réciproques est souhaitée dans le cadre de cette action.

Modalités d'accompagnement

Durée du parcours : 9 mois maximum

L'accompagnement réalisé en collectif est complété par des entretiens individuels.

L'accompagnement collectif

Séances d'animation collectives hebdomadaires conçues et animées par un professionnel de l'insertion et de l'action sociale



L'accompagnement individuel

Entretiens individuels d'une durée de $\frac{3}{4}$ d'heure à 1 heure pouvant se décliner

- ✓ en accompagnement simple : 3 entretiens à l'entrée sur l'action, à mi-parcours et à la sortie, soit 3 entretiens par participant
- ✓ en accompagnement renforcé : 2 fois par mois afin de reprendre les axes du projet individuel du participant

A l'entrée sur l'action, l'engagement se formalise par un contrat entre le porteur et le participant. En fin d'action, le porteur établit avec ce dernier un bilan individuel et en fournit une copie à son référent.

Mode de fonctionnement

L'action fonctionne avec un objectif mensuel en « file active » : le nombre de places d'accompagnement prévu doit être atteint chaque mois, en veillant à ce que chaque place laissée libre par un allocataire sorti soit occupée par un nouvel allocataire entré.

Modalités de financement

- 1 200 € maximum par place en file active
- Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active
- Versement d'une avance de 80 % à la signature de la convention
- Paiement du solde de 20 % au regard de l'évaluation de l'action et de l'atteinte des résultats

Résultats attendus

La qualité de l'accompagnement sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Moyens humains mobilisés
- Modalités d'accompagnement des allocataires
- Stratégie de communication mis en place
- Partenariats développés

Les résultats quantitatifs attendus sont les suivants :

- 100% d'occupation des places financées
- 40% minimum de sorties positives
- 30% vers une action d'insertion professionnelle

En complément, le porteur a la possibilité de proposer ses propres résultats d'évaluation via des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs spécifiques qu'il doit préciser.



4-2 Accompagnement individuel du public en orientation sociale vers une plus grande autonomie dans une perspective d'accès ou de retour à l'emploi (à compter du 1^{er} janvier 2023)

Public cible

- Allocataires du RSA soumis à droits et devoirs en orientation sociale

Objectifs

Permettre aux allocataires du RSA en orientation sociale d'acquérir une autonomie durable dans la réalisation de leurs démarches d'insertion et de se projeter vers l'emploi.

Construire un projet d'insertion avec l'allocataire, l'amener à identifier ses potentialités et à évoluer pour mieux se situer par rapport à l'emploi

Formaliser l'engagement de l'allocataire au travers d'un CER

Type d'actions attendues

- Repérer les prérequis, aptitudes existantes et difficultés de l'allocataire du RSA,
- Accompagner de façon adaptée l'allocataire du RSA dans ses démarches d'insertion sociale et administrative (démarches administratives, budget, vie quotidienne, vie sociale, accès aux droits, santé, logement ...),
- Mettre en œuvre les moyens (acteurs, actions, aides) spécifiques nécessaires à la réalisation du contrat d'engagements réciproques.
- Instruire des demandes d'aide financière liées aux démarches d'insertion sociale,
- Veiller à la cohérence de l'action des divers partenaires mobilisés dans le cadre du parcours d'insertion sociale.
- Positionner, dans la mesure du possible, l'allocataire sur une action d'insertion dans le cadre de l'appel à projets Insertion du Département.

Contractualisation

La contractualisation via un Contrat d'Engagements Réciproques est obligatoire dans le cadre de cette action.



Modalités d'accompagnement

L'accompagnement est assuré par un professionnel ayant la qualification de « travailleur social ».

Durée du parcours : 6 à 9 mois maximum

Fréquence de l'accompagnement : à préciser par l'opérateur

Suivi en sortie d'action : Favoriser le relais vers des actions de l'offre d'insertion tout en maintenant le suivi de l'allocataire lorsqu'il intègre une action

Mode de fonctionnement

L'action fonctionne avec un objectif mensuel en « file active » : le nombre de places d'accompagnement prévu doit être atteint chaque mois, en veillant à ce que chaque place laissée libre par un allocataire sorti soit occupée par un nouvel allocataire entré.

Modalités de financement

- 300 € par place de file active
- Versement au prorata du nombre d'accompagnements réalisés

Résultats attendus

La qualité de l'accompagnement sera évaluée sur la base des critères suivants :

- Moyens humains mobilisés
- Modalités d'accompagnement des allocataires
- Stratégie de communication mis en place
- Partenariats développés

Les résultats quantitatifs attendus sont les suivants :

- 100% d'occupation des places financées
- 20% d'accès à une action d'insertion professionnelle
- 30% minimum de sorties positives (à préciser par l'opérateur).

En complément, le porteur a la possibilité de proposer ses propres résultats d'évaluation via des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs spécifiques qu'il doit préciser.



LES MISSIONS DES REFERENTS

Objectifs recherchés

Tout allocataire du RSA soumis aux droits et devoirs se voit proposer un parcours d'insertion prenant en compte à la fois sa situation sociale, son projet professionnel et ses compétences, avec pour objectif principal le retour à l'emploi durable.

L'allocataire du RSA bénéficie d'un accompagnement de proximité assuré par son référent, qui constitue une étape intensive de mobilisation vers l'emploi ou l'employabilité.

Le référent apporte un accompagnement personnalisé et renforcé à travers des rencontres hebdomadaires individuelles et collectives. Il propose des actions adaptées à l'identification et à la construction du projet professionnel, à l'élaboration du CV, à la mobilisation des outils (création d'un compte sur « aisne-actifs@aisne.fr », complétude du profil Pôle emploi, atelier de rédactions de lettre de motivation...).

L'objectif est :

- de définir et/ou confirmer son projet professionnel en adéquation avec sa situation professionnelle et le marché de l'emploi sur le territoire,
- de limiter son inscription dans le dispositif du RSA et donc son installation dans la précarité,
- d'optimiser ses chances de sortie rapide vers l'emploi,
- d'éviter une dégradation de sa situation.

Missions du référent

Pour réaliser sa mission d'accompagnement, le référent s'engage à remplir les fonctions suivantes :

Accueillir et intégrer la personne
Informé sur le dispositif RSA et rappeler les droits et devoirs
Prendre connaissance de la situation globale de la personne
Etre dans une posture dynamique
Déterminer les objectifs à atteindre
Proposer des pistes d'action
Contractualiser l'engagement de l'allocataire via un CER

Etablir un état des lieux de la situation de la personne
Repérer et évaluer
Recenser les informations
Identifier les compétences acquises et les compétences transférables
Elaborer le parcours d'insertion
Définir les priorités et les objectifs opérationnels
Présenter les outils en adéquation avec le parcours
Co-construire un plan d'actions personnalisé
Favoriser l'autonomie de l'allocataire et le rendre acteur de son projet
Saisir l'Equipe pluridisciplinaire en cas de manquement aux obligations fixées par le CER
Coordonner le plan d'actions
Mobiliser les dispositifs existants en vue de la réalisation des objectifs fixés
Connaître l'offre d'insertion
Evaluer à une fréquence soutenue le parcours mis en œuvre par l'intermédiaire de points d'étape
Actualiser le plan d'actions si nécessaire après évaluation
Accompagner vers l'emploi
Permettre au bénéficiaire de s'approprier son parcours et d'en être acteur
Connaître le monde économique pour faciliter l'insertion professionnelle
Accompagner les allocataires dans le processus d'inscription sur le site dédié au retour à l'emploi du CD02 « aisne-actifs@aisne.fr »,
A l'issue de la période d'accompagnement
Faire un bilan de l'accompagnement
Proposer une suite de parcours ou une réorientation si nécessaire

Tableau des modalités de financement et objectifs de l'Appel à Projets Insertion Emploi 2022-2024

	Objectifs de l'action	Résultats annuels attendus et indicateurs d'évaluation	Public visé	Mode de fonctionnement	Modalités indicatives de financement
Axe 1 Se mobiliser vers l'emploi	1-1 Accompagnement des salariés en CDDI sur les Ateliers Chantiers d'insertion Favoriser l'insertion sociale et professionnelle d'un public éloigné de l'emploi par la mise en place d'un accompagnement adapté privilégiant la formation, les immersions en entreprise, la levée des freins à l'emploi liés à la mobilité, la garde d'enfants et proposant une sortie directe vers l'emploi ou la formation qualifiante ou une suite de parcours cohérente	Les Ateliers Chantiers d'Insertion sont inclus dans l'offre d'insertion mobilisable par le référent unique RSA mais ne relèvent pas des modalités financières de cet appel à projets, les ACI ayant répondu à un appel à projets dédié en 2022.			
Axe 2 Elaborer et concrétiser son projet professionnel	2-1 Préparation et mise en situation d'emploi Accompagner vers l'emploi par la valorisation des compétences et des acquis, la construction d'un projet d'emploi ou de formation cohérent dans les métiers porteurs	100% d'occupation des places financées 25% de sorties en emploi durable 60% de sorties dynamiques	- ARSA soumis à droits et devoirs, - Jeunes sortants de l'ASE souhaitant accéder à l'emploi durable rapidement, ayant ou non un projet professionnel et/ou de formation	Fonctionnement en file active mensuelle	1 300 € maximum par place de file active Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active
	2-2 Accompagnement des Entrepreneurs et Travailleurs Indépendants (ETI) ou de projets de création d'entreprise Proposer un accompagnement aux allocataires du RSA ayant le statut d'entrepreneurs et Travailleurs Indépendants (ETI) et aux porteurs de projets afin de les soutenir soit dans le développement de leur entreprise, soit dans leur projet de création	100% d'occupation des places financées Minimum 25 % de projets de développements élaborés Minimum 35 % de création d'entreprise	- ARSA soumis à droits et devoirs	Fonctionnement en file active mensuelle	Financement déterminé en fonction de la pertinence du projet, des objectifs et co-financements mobilisés Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active

Axe 3 Lever les freins à l'emploi	3-1 Mobilité	Agir sur la problématique mobilité en facilitant l'accès au permis B par le biais d'une auto-école sociale, la mise en place d'ateliers collectifs d'aide au code la route...	100% d'occupation des places financées 80% minimum de freins traités	- ARSA soumis à droits et souhaitant accéder à l'emploi durable, avec un projet professionnel validé dans les métiers porteurs ou nécessitant le permis B - Jeunes sortants de l'ASE souhaitant accéder à l'emploi durable rapidement, ayant ou non un projet professionnel et/ou de formation	File active mensuelle Ou sous forme de sessions	Financement déterminé en fonction de la pertinence du projet, des objectifs et co-financements mobilisés
	3-2 Santé	Proposer un accompagnement personnalisé en matière de santé physique, psychologique et d'addictions permettant à l'allocataire du RSA de se repositionner dans son parcours socio-professionnel	100% d'occupation des places financées 80% minimum de freins traités	- ARSA soumis à droits et devoirs	Fonctionnement en file active mensuelle	Financement déterminé en fonction de la pertinence du projet, des objectifs et co-financements mobilisés Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active
	3-3 Accompagnement des parents vers l'emploi ou la formation (accompagnements au mode de garde)	Mobiliser et accompagner les parents de jeunes enfants en vue de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel en lien avec leur vie familiale	100% d'occupation des places financées 80% minimum de freins traités	ARSA, soumis à droits et devoirs, parents d'au moins un enfant de - 6 ans	Fonctionnement en file active mensuelle	Financement déterminé en fonction de la pertinence du projet, des objectifs et co-financements mobilisés Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active



Axe 4 Dynamiser son insertion sociale	4-1 Accompagnement collectif pour l'inclusion sociale	Identifier et valoriser les potentialités d'insertion professionnelle au travers de la solidarité bénévole. Renforcer, acquérir des compétences, faire évoluer les ressources professionnelles et relationnelles de l'allocataire	100% d'occupation des places financées 40 % de sorties positives minimum 30% vers une action d'insertion professionnelle	ARSA, soumis à droits et devoirs en orientation sociale	Fonctionnement en file active mensuelle	1 200 € maximum par place de file active Si référence adossée, 300 € supplémentaire par place de file active
	4-2 Accompagnement individuel du public en orientation sociale vers une plus grande autonomie dans une perspective d'accès ou de retour à l'emploi <i>(A compter du 1^{er} janvier 2023)</i>	Permettre aux allocataires du RSA en orientation sociale d'acquies une autonomie durable dans la réalisation de leurs démarches d'insertion et de se projeter vers l'emploi	100% d'occupation des places financées	ARSA, soumis à droits et devoirs en orientation sociale	Fonctionnement en file active mensuelle	Référence RSA 300 € par place de file active

Les publics concernés par chaque action sont **prioritairement des allocataires du RSA soumis à droits et devoirs**, peuvent être concernés les jeunes sortants de l'ASE sans aucune autre solution.

Emploi durable : CDI, CDD > 6 mois non aidé, Création ou reprise d'entreprise, Intégration dans la fonction publique

Emploi de transition : CDD < 6 mois, contrat aidé de droit commun

Sortie positive : Embauche dans une autre SIAE, Entrée ou poursuite formation qualifiante ou pré qualifiante, bénévolat pour les actions de l'axe 4-1

Sorties dynamiques : Emploi durable, emploi de transition, sorties positives (formations qualifiantes ou pré qualifiantes, actions d'insertion professionnelle)

Un fonctionnement "en file active mensuelle" se donne pour objectif d'atteindre un nombre d'allocataires accompagnés le dernier jour de chaque mois, en veillant que chaque place laissée libre par un allocataire sorti soit occupé par un nouvel allocataire entré.

Un fonctionnement "annuel" se fixe pour objectif d'atteindre un nombre d'allocataires accompagnés le dernier jour de l'année.

